

GUIDE POUR LES DÉCLARATIONS DE BESOIN CERTIFIÉES

La [Déclaration de besoin certifiée](#) (« Déclaration de besoin ») a été promulguée en tant que loi pour limiter le montant des fonds publics payés dans des élections où les participants ne sont confrontés qu'à une opposition minimale (voir Code administratif §3-705(7)(b)). Pour que votre déclaration de besoin soit acceptée, vous devez démontrer qu'un(e) candidat(e) adversaire répond à au moins un des sept critères décrits dans la loi et détaillés à partir de la page 2 de ce guide.

QUAND UNE DÉCLARATION DE BESOIN EST-ELLE REQUISE ?

PAIEMENTS AVANT LE SCRUTIN

Pour les paiements avant le scrutin, une déclaration de besoin est requise pour recevoir **tous** fonds publics à moins que :

- ◆ Vous ne vous présentez à un siège vacant (aucun[e] candidat[e] sortant[e] ne se présente pour réélection) **OU**
- ◆ Vous êtes opposé(e) (en fonction de l'inscription au Conseil pour le financement des campagnes [CFB]) à un(e) candidat(e) qui a déjà reçu un paiement de fonds publics avant le scrutin.

Date limite de soumission : 15 jours ouvrables avant la [date de paiement](#).

PAIEMENTS PRIMAIRES

Les paiements sont plafonnés à **25 %** du [maximum de fonds publics](#) de l'élection primaire pour votre mandat. Une déclaration de besoin est requise pour élever le plafond à moins que :

- ◆ Vous ne vous présentez à un siège vacant **OU**
- ◆ Vous êtes opposé(e) (sur le bulletin de vote) à un(e) candidat(e) qui a déjà reçu des fonds publics

Date limite de soumission : 15 jours ouvrables avant la [date de paiement](#) ou à la date limite de la [déclaration de divulgation](#) antérieure, **la date la plus tardive étant retenue**. La date limite finale est la date limite de la déclaration de divulgation 32 jours avant les primaires.

PAIEMENTS D'UNE ÉLECTION GÉNÉRALE

Une déclaration de besoin est **toujours** nécessaire pour recevoir plus de 25 % du maximum de fonds publics à moins que vous ne soyez opposé(e) à un(e) candidat(e) qui a déjà reçu des fonds publics pour l'**élection générale** (avant ou après le scrutin).

Date limite de soumission : 15 jours ouvrables avant la [date de paiement](#) ou à la date limite de la [déclaration de divulgation](#) précédente, **la date la plus tardive étant retenue**. La date limite finale est la date limite de la déclaration de divulgation 32 jours avant l'élection générale.

Remarque : Pour tous les types de paiements, si vous avez précédemment soumis une déclaration de besoin, mais que le/la candidat(e) opposant(e) que vous avez cité(e) ne figure plus sur le bulletin de vote ou a mis fin à sa candidature, vous devez soumettre une nouvelle déclaration de besoin citant un(e) candidat(e) opposant(e) différent(e) pour recevoir des fonds publics supplémentaires.

LISTE DE CONTRÔLE DES EXIGENCES DE SOUMISSION

Votre soumission se compose des éléments énumérés ci-dessous et doit les maintenir en ordre. Les soumissions qui ne répondent pas à ces exigences seront rejetées sans être examinées selon les mérites, et vous recevrez une lettre dans le Portail expliquant pourquoi votre soumission était inacceptable et vous aurez la possibilité d'effectuer une nouvelle soumission. Les nouvelles soumissions reçues après la date limite d'un paiement seront examinées et traitées à la prochaine date de paiement.

Formulaire de déclaration de besoin

- Remplissez entièrement les informations du/de la candidat(e).
- Cochez la case correspondante au type de paiement (avant le scrutin, primaire, ou général).
- Cochez la case pour au moins une condition de paiement et fournissez le nom complet du/de la candidat(e) adversaire que vous citez. Pour les paiements avant scrutin uniquement, vous pouvez citer tout(e) candidat(e) inscrit(e) auprès du CFB qui se présente pour le mandat auquel vous aspirez. Vous pouvez également citer le/la candidat(e) sortant(e) même s'il/elle ne s'est pas encore inscrit(e) auprès du CFB.
- Le/la candidat(e) doit signer et dater le formulaire en bas de ce dernier. Pour les soumissions électroniques (de préférence), le/la candidat(e) doit simplement saisir son nom et la date directement dans le formulaire (pas besoin d'imprimer et de signer).

Sommaire

- Énumère la documentation justificative par ordre d'importance et comprend :
 - Nom ou titre du document, nom de la publication dans laquelle il apparaissait, et la date de la publication.
 - Les URL en hyperlien qui fonctionnent (le cas échéant).

Documentation justificative :

- Les informations pertinentes doivent être clairement signalées ou marquées.
- Les images PDF doivent être claires et de taille uniforme.

- Assurez-vous de fournir des URL en hyperlien qui fonctionnent (le cas échéant) dans le sommaire.
- Joignez un PDF du contenu si un abonnement payant est requis pour y accéder (par ex., sites payants).

Envoyez votre soumission par courrier électronique à documents@nyccfb.info en tant que PDF unique, avec pour objet « Déclaration de besoin certifiée ». Elle doit être envoyée depuis l'un des comptes de messagerie électronique de la campagne, indiqués sur votre certification.

LIGNES DIRECTRICES ET LISTE DE CONTRÔLE DE LA DOCUMENTATION JUSTIFICATIVE

Il y a sept conditions que vous pouvez documenter au sujet de votre/vos opposant(e)(s) cité(e)(s). Même si vous pouvez citer plus d'un(e) opposant(e) et/ou condition, vous n'avez besoin de documenter avec succès qu'**une** condition pour **un(e)** opposant(e). La documentation justificative que vous soumettez avec votre déclaration de besoin doit respecter les lignes directrices décrites ci-dessous. Si vous ne documentez pas entièrement la/les condition(s) citée(s) dans votre déclaration de besoin, elle sera rejetée sur le fond. Vous serez notifié(e) sur le Portail si votre soumission a été acceptée ou rejetée.

Remarque : Les déclarations de besoin sont publiées sur le site Web du CFB qu'elles soient acceptées ou rejetées sur le fond.

1. Opposant(e) qui s'autofinance

Vous devez documenter que votre opposant(e) non participant(e) peut s'autofinancer en soumettant ce qui suit :

- Dépôt(s) de divulgation actuelle ou antérieure soumis par votre opposant(e) cité(e) auprès du CFB, du Conseil électoral de l'État de New York, ou de la Commission électorale fédérale démontrant qu'ils ont recueilli ou dépensé au moins un cinquième de la limite de dépenses pour l'élection actuelle ou qu'ils ont autofinancé une élection précédente à ce niveau de dépense ; OU
- Les communiqués de presse, déclarations/rapports audio ou vidéo, ou les articles montrant les activités de campagne de l'opposant(e) ou leur intention d'autofinancer sa campagne.

2. Endossements

Vous devez documenter que votre opposant(e) cité(e) a reçu un endossement de :

- ◆ un(e) élu(e) aux niveaux municipal, de l'État ou fédéral qui représente tout ou partie de la zone couverte par l'élection ; OU
- ◆ deux ou plusieurs autres élu(e)s municipaux(ales) qui représentent tout ou partie de la zone couverte par l'élection ; OU
- ◆ une ou plusieurs organisations associatives avec plus de 250 membres.

Documentez cela en soumettant :

- les communiqués de presse, déclarations/rapports audio ou vidéo, sites Web, ou articles documentant le(s) endossement(s) ; ET
- pour une organisation associative, incluez la documentation vérifiant le nombre de membres.

3. Couverture médiatique importante

Vous devez documenter au moins 12 apparitions d'un(e) candidat(e) adversaire et/ou son nom à la télévision, à la radio ou dans la presse écrite largement diffusées dans la circonscription en soumettant :

- des articles, des podcasts en ligne et/ou des vidéos des médias d'information et organisation en ligne qui font du journalisme d'enquête ou couvrent des reportages :
 - liens et copies des PDF des articles ; OU
 - articles trouvés dans la fonction « Actualités » des moteurs de recherche ; OU
 - articles mentionnés dans les nouvelles en ligne quotidiennes ou hebdomadaires.
- Les publicités montrant l'opposant(e) cité(e), y compris les publicités commerciales et celles payées par les dépensiers indépendants (hormis les publicités payées par le comité actuel du/de la candidat[e])
 - Vous devez indiquer où et quand la publicité a été publiée.
- Les émissions-débats audio ou vidéo, y compris les émissions-débats commerciales et les podcasts et les émissions d'accès public réalisées par un tiers non lié au/à la candidat(e) effectuant la soumission.
 - Indiquez le nom de l'émission, le numéro d'épisode (le cas échéant) et la date à laquelle l'émission a été initialement diffusée.
 - Les publications sur les réseaux sociaux y compris les tweets des médias d'information et des organisations en ligne qui font du journalisme d'enquête ou couvrent des reportages, ou leurs employés (par ex., journalistes et présentateurs).

4. 25 % des votes lors de la précédente élection

Vous devez documenter que votre opposant(e) cité(e) a reçu au moins 25 % des votes dans une élection ayant eu lieu au cours des 8 dernières années dans la zone géographique du mandat auquel vous aspirez, comme suit :

- Fournissez un hyperlien fonctionnant vers le « Rapport de déclaration et de retour pour certification » **spécifique** du [Conseil électoral de la ville de New York](#) documentant le nombre total de votes de votre opposant(e), qui est disponible [ici](#). Collez cet hyperlien spécifique à côté du nom de l'opposant(e) cité(e) sur le formulaire de déclaration de besoin, OU
- Téléchargez et ajoutez en pièce jointe un PDF du rapport au formulaire.

5. Nom en grande partie similaire

Vous devez soumettre ce qui suit :

- Documentation montrant que votre opposant(e) cité(e) a le même prénom et nom que vous, ou que les noms se ressemblent ou semblent similaires (par ex., **Robert Smith** et **Bob Smith**, **Robert T. Smith**, ou **Robert Smith Jr.**), tels que mentionnés sur la [Liste des candidats](#) du CFB ; le site Web de l'opposant(e), les flux des réseaux sociaux, ou la documentation ; ou les articles au sujet de l'opposant(e) cité(e).

6. Président(e) ou directeur(trice) de district d'un comité communautaire

Cette condition peut uniquement être citée si vous vous présentez en tant que candidat(e) au poste de président(e) d'arrondissement ou du conseil municipal et que votre opposant(e) occupe ce poste dans la zone couverte par l'élection à laquelle vous vous présentez au moment de la soumission.

Vous devez soumettre ce qui suit :

- Le site Web du comité communautaire ou la documentation contenant la liste des titulaires qui démontre que votre opposant(e) cité(e) occupe un de ces postes. Une liste des comités communautaires est disponible sur le [site Web](#) du Bureau des Affaires communautaires du maire.

7. Un membre de la famille est/a été un(e) représentant(e) élu(e)

Vous devez soumettre ce qui suit :

- La documentation montrant que votre opposant(e) cité(e) a un(e) conjoint(e), un(e) partenaire domestique, un frère ou une sœur, un parent, ou un enfant qui occupe ou a occupé une fonction électorale dans une zone englobant tout ou partie de la zone de l'élection couverte au cours des dix dernières années.